



La responsabilité sociale de l'entreprise

Alors qu'au sein du mouvement, nous portons la réflexion sur le salaire vital au regard de la campagne menée par le collectif Ethique sur Etiquette et le CCFD, il est sans doute utile de disposer d'éléments permettant de comprendre les enjeux portés par la notion de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE).

La Responsabilité Sociale des Entreprises, quezako ?

Notre modèle d'un capitalisme productiviste et financiarisé marque très fortement de son empreinte les enjeux environnementaux et sociaux. C'est pourquoi des organisations de la société civile pèsent de tout leur poids pour que la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) prenne sa place dans le débat concernant nos choix économiques.

Parfois aussi appelé Responsabilité Sociétale des Entreprise, la RSE telle qu'elle est définie par la Commission Européenne (2011) désigne « *la responsabilité des entreprises vis-à-vis des effets qu'elles exercent sur la société* ».

Cette responsabilité se décline dans trois dimensions : sociale, sociétale et environnementale.

La dimension sociale concerne la protection et les droits des travailleurs et touche aux questions de travail forcé, du temps de travail, de la protection des enfants contre l'exploitation économique, de l'hygiène et la sécurité sur les lieux de travail, de la liberté d'association et droit à la négociation collective. Cette dimension aborde aussi la notion d'égalité des chances et un traitement de non-discrimination, en particulier sur la question du salaire.

Trois dimensions de la RSE : sociale, sociétale et environnementale

La dimension sociétale s'axe quant à elle sur la protection des citoyens, au travers de la question des pratiques commerciales et de la sécurité des biens et des services produits et commercialisés.

La dimension environnementale se centre sur l'enjeu d'un droit à un environnement durablement vivable, en étant attentif à l'impact sur l'environnement et la santé, de toutes les activités menées par l'entreprise.

De manière transversale, la RSE souhaite aussi mettre en avant le respect de la souveraineté nationale et des droits humains, en veillant au respect du droit international et national des pays dans lesquels les entreprises opèrent, mais aussi aux droits des communautés locales et des peuples touchés par les activités des entreprises.

De même, la RSE se préoccupe de la question de la corruption et du blanchiment d'argent par les entreprises.

Bien que les entreprises peinent à le reconnaître, la RSE s'étale tout au long de la sphère d'influence, à savoir toute partie de la chaîne de production et de commercialisation sur laquelle l'entreprise peut avoir une prise directe, que ce soit « maison mère », filiale ou sous-traitant.

Une actualité politique

Le 10 février 2014, l'Assemblée Nationale votait la loi « *Canfin* » portant sur le développement et la solidarité internationale.

Lors du vote de cette loi, les députés de la Commission des Affaires Etrangères de l'Assemblée Nationale avaient, malgré l'opposition du ministère des Finances, amené le débat sur les enjeux de la responsabilité sociale, fiscale et environnementale des multinationales.

Certaines ONG, dont le CCFD-Terre Solidaire, avaient, dès le vote de cette loi, regretté que ce texte se limite à l'affirmation que « *les entreprises doivent identifier, prévenir et atténuer les atteintes aux droits de l'Homme dont elles sont responsables* »⁽¹⁾, sans l'assortir d'aucunes contraintes. Le gouvernement a, en effet, systématiquement donné un avis défavorable aux amende-



ments portant sur un renforcement de la responsabilité juridique des entreprises multinationales.

Danielle Auroi, députée écologiste, rappela quant à elle, sa volonté « *de voir adopter au plus vite le texte spécifique sur ce sujet, sur lequel elle travaille depuis plusieurs semaines avec le groupe socialiste* ».

En effet, en novembre 2013, quelques mois après l'effondrement du Rana Plaza, des députés d'Europe Ecologie les Verts et du Parti Socialiste déposaient une « *proposition de loi relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre* »⁽²⁾.

Cette proposition de loi vise à imposer un « *devoir de vigilance* » aux grandes entreprises, vis-à-vis de leurs filiales et sous-traitants à l'étranger. Ce texte cherche à inscrire dans le droit français les textes internationaux sur lesquels notre pays a voté positivement, en particulier :

- les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme (2011),
- la révision des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales (2011),
- la norme ISO 26000 donnant des lignes directrices sur la responsabilité sociétale (2010).

Ce texte veut permettre aux victimes de violation des droits humains ou de catastrophe environnementale d'accéder au droit alors que, jusqu'à présent, elles sont empêchées de saisir la justice du fait du cloisonnement entre les différentes entités d'un groupe et de ses sous-traitants « *alors même que ce sont parfois les décisions de la société mère ou donneuse d'ordre qui sont à l'origine du dommage* »⁽³⁾.

Les organisations patronales ont déjà émis un certain nombre de réticences face à ce texte, arguant qu'une « *loi n'est pas nécessaire puisque nombre d'entreprises ont déjà chartes éthiques et codes de conduite* ».

Pourtant un certain nombre d'Etats (le Royaume-Uni, la Suisse, l'Italie, l'Espagne, le Canada et les Etats-Unis) ont d'ores et déjà adopté des mesures législatives en rapport avec ce devoir de vigilance concernant les entreprises.

Début mai, le gouvernement exprimait toutefois vouloir avancer sur le sujet, alors que quatre groupes parlementaires (les élus radicaux et du Front de Gauche ayant rejoint les élus socialistes et écologistes) soutenaient cette proposition de loi.

Avec le CCFD-Terre Solidaire

Pour le CCFD-Terre Solidaire, la RSE est un enjeu important, comme le souligne son soutien à la proposition de loi citée précédemment.

Actuellement le CCFD-Terre Solidaire (aux côtés du Collectif Ethique sur l'étiquette, de Peuples Solidaires, de Sherpa, de la CGT et de Terre des Hommes France) fait circuler une pétition demandant à ce que soient « *traduits dans la loi les principes de responsabilité des mères-mères vis-à-vis des agissements de leurs filiales à l'étranger lorsqu'ils provoquent des dommages environnementaux et sanitaires* »⁽⁴⁾.

Contrôle démocratique sur les impacts de l'activité des entreprises

C'est d'ailleurs dans une même optique que le CCFD est partie prenante du Forum Citoyen pour la RSE⁽⁵⁾. Il s'agit d'un collectif d'organisations de la société civile (syndicats, ONG, réseaux d'experts) qui veut favoriser une expression convergente auprès des pouvoirs publics européens et

internationaux, sur la question de la RSE avec pour enjeu « *d'introduire la possibilité d'un contrôle démocratique sur les impacts sociaux et environnementaux de l'activité des entreprises* ».

De même, le CCFD participe aux travaux de la plateforme dédiée à la responsabilité sociétale des entreprises, installée par le Premier ministre le 17 juin 2013. Cette plateforme vise à permettre aux acteurs concernés de débattre des enjeux de la RSE et de les faire participer, notamment dans le cadre de groupes de travail thématiques. Le CCFD fait partie du pôle des organisations de la société civile. Cette instance est un groupe de travail permanent du Commissariat Général à la stratégie et à la prospective⁽⁶⁾.





Campagne Investissements Hors-Jeu

À travers la campagne Investissements Hors-Jeu⁽⁷⁾, le CCFD aborde aussi un volet de la RSE au travers des Investissements Directs à l'Étranger (IDE). Plus de 600 milliards d'euros sont investis chaque année dans les pays du sud, en particulier par des multinationales, au titre de ces IDE.

Les investissements directs à l'étranger sont des mouvements internationaux de capitaux réalisés en vue de créer, développer ou maintenir une filiale à l'étranger, ou d'exercer le contrôle sur la gestion d'une entreprise étrangère.

La France, comme l'ensemble des États occidentaux, appuie ses entreprises afin qu'elles investissent à l'étranger dans le cadre de sa politique d'aide au développement. Mais ces investissements sont d'abord réalisés pour répondre aux intérêts des multinationales.

**Tout ce qui est fragile
reste sans défense
par rapport aux
intérêts du marché**

Si ces IDE peuvent être perçus positivement quant à la croissance des pays d'accueil, à l'accès aux capitaux, à la création d'emplois, au transfert de technologie et de compétences, à l'accès aux marchés internationaux..., ils se font dans bien des cas au préjudice de la population locale et de l'environnement.

En particulier les droits minimaux des travailleurs ne sont bien souvent pas respectés : « conditions de travail pénibles ; très faible rémunération ; absence de protection sociale ; impossibilité de se syndiquer. On retrouve cette situation dans la plupart des zones franches de la planète, mais aussi dans l'industrie extractive, dans les grandes plantations et usines agro-industrielles, ou sur les chantiers de construction d'infrastructures⁽⁸⁾ ».

Avec cette campagne lancée en octobre 2013, le CCFD-Terre Solidaire souhaite faire pression sur les décideurs politiques, en particulier « l'État français et à travers lui, sur l'Union européenne et sur les institutions internationales afin de réguler ces investissements, en posant des exigences plus fortes à l'égard des entreprises du point de vue social, environnemental et fiscal. A fortiori, lorsque l'État lui-même apporte sa caution à des investissements, au nom de la croissance ou du développement ».

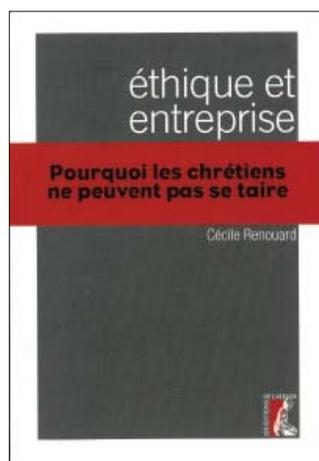
Renoncer à l'autonomie absolue des marchés

Dans son exhortation apostolique « Evangelii Gaudium », tout comme au travers d'un certain nombre de déclarations, le Pape François nous offre une parole sur cette économie qui « tend à tout phagocytter dans le but d'accroître les bénéfices, tout ce qui est fragile, comme l'environnement, reste sans défense par rapport aux intérêts du marché divinisé, transformés en règle absolue ».

De même, ce texte nous rappelle que « tant que ne seront pas résolus radicalement les problèmes des pauvres, en renonçant à l'autonomie absolue des marchés et de la spéculation financière, et en attaquant les causes structurelles de la disparité sociale, les problèmes du monde ne seront pas résolus, ni en définitive aucun problème ».

Ces paroles nous invitent à aller plus loin dans notre engagement, pour construire un autre modèle économique respectueux de l'Homme et de son environnement.

Sylvain Knittel



Editions de l'Atelier,
176 pages,
octobre 2013, 17 €

Pour aller plus loin

En équipe, réfléchissons :
- Comment la RSE modifie-t-elle notre manière de vivre l'engagement dans le monde du travail ?

- Comment nous saisissons-nous collectivement de la campagne du CCFD 'Investissements Hors-Jeu' ?



1. <http://ccfd-terresolidaire.org/infos/rse/loi-canfin-sur-le-4574>
2. <http://www.assemblee-nationale.fr/14/propositions/pion1519.asp>
3. <http://www.ethique-sur-etiquette.org/Depot-d-une-proposition-de-loi-sur>
4. https://secure.avaaz.org/fr/petition/Francois_HOLLANDE_President_de_la_Republique_Rana_Plaza_1138_morts_le_cout_de_limpunite_des_multinationales/
5. <http://forumcitoyenpoumlarse.org/>
6. <http://www.strategie.gouv.fr/blog/rse/>
7. <http://ccfd-terresolidaire.org/mob/agir/campagnes/investissements-hors/>
8. Plaquette « Hors-jeu, à qui profite cet investissement ? » CCFD-Terre Solidaire, 2013



Livret international

Mondialisons la solidarité !



*Découvrez-le à Angers
Disponible au prix
de 3 euros sur
www.acofrance.fr ou
au 01 42 36 36 11*